

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

30 novembre 2016

Le trente novembre 2016 deux mil seize, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni dans l'annexe autorisée sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 24 novembre 2016

Etaient présents : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – CHEVAL Bénédicte – VEYRET Gérard – CHARRIN Andrée – CROS Geneviève – DELACOUR Jean-Marie – DEPLANTES Françoise – GUILLERME Sandra – MATT Alexandre.

Etaient représentés : Néant

Absent(s) excusé(s) :

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). DEPLANTES Françoise

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal et valide le compte rendu du précédent conseil.

2016-36 : P.L.U CHOIX DU CABINET D'ETUDES »DIAGNOSTIC HYDRAULIQUE »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le POS a été approuvé en mars 2002, que celui-ci expire au 31 décembre 2016. Par délibération (56-2015) en date du 21 décembre 2015, le conseil municipal a engagé le passage en PLU. En complément de l'intervention de Madame JANET Laurence, urbaniste (délibération 2016-29), il est proposé de confier une mission d'étude préparatoire de cadrage pour la révision du POS à PROGÉO environnement « Diagnostic hydraulique », pour un montant de 3880.25€ HT. Le conseil municipal, après avoir délibéré valide la proposition du Maire.

2016-37 : ACTUALISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE

Madame le Maire, DI MARIA Nicole rappelle au conseil municipal la délibération du 10 novembre 2011 instaurant un régime indemnitaire au personnel communal. Les grilles indiciaires de chaque échelle avaient été modifiées et par conséquent les modalités d'attribution avaient été votées. Au 1^{er} juillet 2016 la valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majorée est fixée à 5589.69 € et par conséquent les modalités ne concordent plus aux grilles de rémunérations actuelles.

2016-38 : CONTRAT D'ENTRETIEN « AÉROTHERME GAZ » A L'ATELIER COMMUNAL

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, après consultation de la compagnie d'assurance qui couvre les risques encourus par la collectivité, que la détention d'un aérotherme gaz installé à l'atelier communal nécessite la souscription d'un contrat d'entretien annuel. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide la souscription d'un tel contrat.

2016-39 : RÉHABILITATION MAIRIE ÉCOLE : VALIDATION DES AVENANTS

Madame le Maire rappelle qu'un marché par lots a été validé lors du conseil municipal en date du 2 mai 2016 pour un montant global de 308 086.00€HT. Les entreprises ont été chargées de l'exécution des travaux, les avenants ont pour but l'actualisation du montant initial provoquée par la modification des prestations. La fourniture de clés en supplément engendre l'avenant n°2 par l'entreprise RIBEAUD pour un montant de 434.00€ HT.

DIVERS

- **Location des appartements créés au dessus de la mairie :** un groupe de travail a été constitué et a pour mission de rédiger un modèle de bail.
- **Aménagement des deux cours de récréation :** la réflexion engagée autour de l'aménagement des cours d'écoles devrait aboutir sur un projet à mettre en œuvre dès le printemps prochain.
- **Nouvelles subventions pour les petites communes :** dans le cadre d'une réunion d'information animée par un conseiller régional, il a été précisé que des fonds régionaux pouvaient venir en complément des subventions d'Etat et Départementales, en matière d'équipement d'écoles.
- **Compte rendu des travaux Mairie Ecole :** Messieurs Martoia et Delacour dressent l'état des lieux de l'avancement des travaux. A titre informatif, les travaux devraient être terminés d'ici le 31 décembre.
- **Plan Vigipirate :** Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Préfet précisant les mesures à prendre pour toutes les manifestations locales.
- **Internet Haut Débit :** Monsieur Delacour précise la mission engagée par le Département pour la mise en place de la fibre optique. Un opérateur a été retenu. Il semble toutefois, que la mise en route de ce projet nécessite des délais supplémentaires.
- **Projet futur :** aménagements de sécurité dans le village. Un groupe d'élus a été chargé de regrouper dans un même dossier tous les aménagements afin de déposer une demande de subvention.
- **Problème des incivilités :** le Maire prendra un arrêté d'interdiction de consommation d'alcool sur le domaine public.
- **Eclairage de l'arrêt de bus situé sur la Départementale 1092 :** le SEDI sera contacté pour proposition de panneaux photovoltaïques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 H 00.

Le Maire,
Nicole DI MARIA

